



**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

*Congé des Fêtes pour le réseau scolaire*

## **La Fédération autonome de l'enseignement accueille favorablement la décision du gouvernement**

**Montréal, le 19 novembre 2020** – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) souligne l'écoute du gouvernement et son engagement à respecter les dispositions du calendrier scolaire, tout en reconnaissant l'importance de maintenir les services éducatifs auprès des élèves jeunes et adultes dans sa prise de décision relative au scénario retenu pour le congé des Fêtes pour le réseau scolaire.

Afin de contrer la deuxième vague de COVID-19 qui déferle sur le Québec, le gouvernement a annoncé lors d'un point de presse son plan concernant le congé des Fêtes dans le réseau scolaire. D'une part, les élèves de tous les niveaux quitteront les établissements scolaires un peu plus tôt tout en continuant de recevoir du soutien pédagogique. Les élèves du secondaire, de la formation professionnelle (FP) et de l'éducation des adultes (EDA) basculeront en enseignement à distance à la date prévue au calendrier, et ce, jusqu'au 11 janvier. Quant à eux, les membres du personnel enseignant effectueront leur prestation de travail dans le respect du calendrier de travail.

« En assurant des activités d'encadrement pour les élèves du primaire ainsi qu'en basculant en mode enseignement à distance pour les élèves du secondaire, de la FP et de l'EDA, on vient s'assurer qu'il n'y ait pas de bris de services éducatifs, tel que nous le demandions. Il est essentiel de garder un lien avec les élèves afin qu'ils n'accumulent pas plus de retards. Cela étant dit, le gouvernement doit s'assurer de réunir les conditions afin de permettre l'enseignement à distance pendant cette période. Il faudra, entre autres, s'assurer que le soutien technique soit disponible et que le matériel informatique soit distribué, choses qui auraient dû être faites depuis longtemps. Pour l'instant, il nous est toujours impossible de confirmer que ce sera le cas. Personne ne veut revivre ce que nous avons vécu au printemps dans les établissements scolaires », affirme Sylvain Mallette, président de la FAE.

La décision de ne pas prolonger le calendrier scolaire répond également à l'une des demandes de la FAE et vient réitérer l'engagement pris par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, à l'égard des enseignantes et enseignants à l'effet de respecter leur contrat de travail. La FAE a démontré que l'idée de prolonger le calendrier au mois de juillet n'était pas possible, notamment en raison des dates retenues par le ministre de l'Éducation pour administrer les épreuves ministérielles. Les élèves auraient dû revenir en classe après avoir fait leurs examens alors que la chaleur du mois de juillet est accablante et que la plupart des établissements scolaires ne sont pas climatisés.

### **Des solutions à considérer**

La pandémie a déjà engendré des retards auprès de certains des élèves et la FAE rappelle au ministre de l'Éducation qu'il est impératif de prioriser les savoirs essentiels pour chaque programme d'étude et pour chaque niveau afin de réduire la pression sur les

élèves. En toute cohérence, il faut aussi retravailler les épreuves ministérielles. D'autres mesures de nature pédagogique ont déjà été présentées par la FAE au ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge.

Enfin, la FAE réitère sa demande à l'effet que le gouvernement procède à la mise en place d'un mécanisme de dépistage accéléré de la COVID-19 pour le réseau scolaire. Cela permettrait de freiner la propagation du virus dans les établissements scolaires où les éclosions sont inquiétantes.

### **À propos de la FAE**

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 49 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 800 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

-30-

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Geneviève Cormier, conseillère au service des communications, au 514 941-5640 ou à [g.cormier@lafae.qc.ca](mailto:g.cormier@lafae.qc.ca)